



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1675-300 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 13 mai 2019, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro **1675-300** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à établir qu'un bâtiment principal doit occuper au moins 40 % de la superficie totale du lot dans le cas d'un usage lié à la récupération de pièces ou de véhicules usagés. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 10 juin 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 13 mai 2019.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de mai 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau